

MAIRIE DE VILLIERS EN BIÈRE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 16 septembre 2008

Présents : MM , GATTEAU, PIERQUIN, DOTHEE, TRUCHON, ROUX, BODOT, PELLISSIER et Mme ROHEL

Représentés : Mme GATTEAU pouvoir à M. ROUX
Mme GARDIOL pouvoir à Mme ROHEL
M. LELONG pouvoir à M. DOTHEE

absent /

secrétaire de séance : Madame Audrey ROHEL

Ouverture de la séance à 20 h 00 par Monsieur Gilles GATTEAU, Maire.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 juillet 2008.

Le compte-rendu est approuvé.

1. REDEVANCE GAZ

Monsieur le Maire informe que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958.

Il propose au Conseil de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

2. SUBVENTION PAYS DE BIÈRE

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention aux artisans et commerçants qui organisent le concert du Pays de Bière le 20 septembre 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité décide d'accorder à cette association une subvention d'un montant de 150 € (cent cinquante euros).

3. SUBVENTION POMPIERS DE PERTHES

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention aux pompiers de Perthes pour le service rendu lors des manifestations du feu d'artifice à VILLIERS EN BIÈRE

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'Unanimité décide d'accorder une subvention d'un montant de 150 € (cent cinquante euros)

4. SOUTIEN AUX VILLAGES SUBISSANT LES NUISANCES DE L'A6

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'étude acoustique et de recommandations vis à vis du bruit de l'A6 menée par le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, étude qui met en évidence le niveau élevé des nuisances sonores auxquelles sont soumises les communes de Saint Fargeau Ponthierry, Perthes en Gâtinais, Saint Germain sur Ecole, Cély en Bière, Achères la Forêt et Ury.

Considérant la forte nuisance sonore provoquée par l'autoroute A6, le mauvais état du revêtement de cette autoroute et la prévision à la hausse du trafic autoroutier d'ici à 2020

Le Conseil Municipal solidaire, délibère favorablement pour demander à la société des Autoroutes Paris Rhin Rhône et à l'Etat la mise en place d'écrans de protection le long de l'A6.

Le Conseil Municipal sollicite l'appui du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français pour l'aider dans cette démarche.

5. NOUVEAUX STATUTS SIARME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de son comité syndical du 5 avril 2007, le SIARME a modifié ses statuts pour se mettre en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles 2, 3, 4 et 6 :

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la réactualisation des statuts du SIARME.

6. LISTE REPRESENTANTS APPELS D'OFFRES

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote avec Monsieur le Maire les listes des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appels d'Offres selon l'art 22 du code des marchés publics :

- membres titulaires
 - Monsieur Gilles GATTEAU
 - Madame Violaine GATTEAU
 - Monsieur Gérard ROUX
 - Monsieur Alain TRUCHON

- membres suppléants
 - Monsieur Claude PIERQUIN
 - Monsieur Christian PELLISSIER
 - Madame Isabelle GARDIOL

7. MARCHE ASSISTANCE MAITRE D'OUVRAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de faire appel à un cabinet d'étude pour effectuer un diagnostic du réseau d'assainissement suite aux dysfonctionnements de la station lors des orages.

Monsieur le Maire précise que cette étude peut être subventionnée à 40 %.

Le Conseil à l'unanimité donne son accord pour l'étude et charge Monsieur le Maire des démarches à entreprendre.

8. BONS DU TRESOR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de reprendre une délibération pour le placement des bons du trésor, et propose un placement de 198 000 € pour 6 mois.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise un placement pour 6 mois.

9. REVISION REGLEMENT DU POS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de rectifier le règlement du POS. Une révision mineure s'avère indispensable pour réformer certains articles du POS actuellement contestables.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord, charge Monsieur le Maire de contacter la DDE pour les démarches à entreprendre, consulter le PNR du Gâtinais Français pour une étude adaptée et retenir le bureau d'Etudes le mieux disant.

10. MODIFICATION DELIBERATION PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE

Suite à la délibération n°24 du 11 avril 2008, relative à une participation exceptionnelle de la Mairie, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de rectifier la délibération :

- La municipalité alloue une participation exceptionnelle à tous les foyers de la commune pour palier à l'augmentation due à la taxe des ordures ménagères, sur présentation d'un justificatif.
- La participation octroyée est fixée à 200 € maximum par foyer, et ne pourra en aucun cas excéder le montant « taxes ordures ménagères » réellement payé par les administrés, la participation sera alors ajustée à la somme figurant sur le justificatif.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

11.DEVIS POUR BORNAGE BOIS DU CIMETIERE

Monsieur le Maire propose au Conseil d'entourer le bois du cimetière pour interdire les décharges sauvages.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de borner le terrain pour le clôturer, et souhaite que le Conseil l'autorise à demander des devis de bornage.

Le Conseil approuve à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de contacter des géomètres

12.VALIDATION REGLEMENTS DE LOCATION DES SALLES

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le nouveau règlement de locations des salles de VILLIERS :

- un règlement pour les habitants de la commune
- un règlement pour les extérieurs

13.TARIFS LOCATIONS DES SALLES

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'appliquer les tarifs suivants pour les nouvelles locations à compter du 16 septembre 2008.

	Salle Lugan	les Granges	La Bergerie
Tarif habitant	40 €	80 €	160 €
Tarif extérieur	700 €	/	2300 €
Tarif association	160 €	/	700 €

Le Conseil à l'unanimité décide qu'une commission sera chargée d'étudier les demandes de location.

14.RENOUVELLEMENT DU MATERIEL DES SALLES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le mobilier dans la salle Lugan, et d'acheter des plateaux et des tréteaux pour la salle de la Bergerie.

Le Conseil à l'unanimité approuve et charge Monsieur le Maire de consulter les entreprises

15. LIMITEUR DE SON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé un devis de réparation du limiteur de son à l'entreprise qui l'avait installé, l'entreprise SNEA.

Le devis s'élève à 1554.80 € TTC.

Monsieur le Maire suggère que le matériel soit réparé et réinstallé.

Le Conseil à l'unanimité approuve cette décision et donne son accord pour que l'entreprise SNEA assure la remise en état du matériel.

16. SUBVENTION AVEB

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande de subvention formulée par l'AVEB pour le fonctionnement des activités sportives pour l'année 2008/2009.

L'AVEB sollicite une subvention de 5200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité donne son accord pour cette subvention.

17. AIRE DE JEUX

Le Conseil municipal étudie les trois propositions suivantes relatives à l'aménagement d'une aire de jeux :

- RECREA France : 46 977.08 €
- KOMPA : 46 067.53 €
- RONDINEAU : 32 892.27 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à main levée :

- 9 POUR
- 2 abstentions

Le Conseil Municipal à la majorité retient le devis de l'entreprise RONDINEAU pour l'installation d'une aire de jeux.

18. ECLAIRAGE EGLISE

Suite au projet de mise en valeur de l'église, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les trois devis d'éclairage de l'église :

- FORCLUM : 32 950 € et 61067.40 € avec mise en valeur du mur
- ALPHA TP : 25 532 € avec des ampoules moins économiques
- CEGELEC : 27 426 € avec mise en valeur du mur

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité retient le devis de la société CEGELEC qui utilise un éclairage plus économique que la société ALPHA T`P, et dont le devis est moins élevé que celui de FORCLUM,

19. JOINTOIEMENT DU MUR RUE CAMBOT

Monsieur le Maire informe le Conseil que les joints du mur rue Cambot n'ont pas été réalisés sur une des deux faces, Monsieur le Maire propose que les travaux soient effectués.

Le Conseil Municipal décide d'attendre les devis avant de prendre une décision.

20. LANCEMENT MARCHE REFECTION PISCINE

Monsieur le Maire propose au Conseil de lancer la procédure de marché pour la réfection complète de la piscine, et d'entamer les démarches pour sélectionner un bureau d'études.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

21. INFORMATISATION BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil de la possibilité que le Conseil Général offre aux communes rurales pour informatiser leurs bibliothèques.

Le Conseil Général subventionne l'achat du matériel informatique à hauteur de 80%.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'équiper la bibliothèque d'un accès internet pour pouvoir bénéficier de cette offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord, et charge Monsieur le Maire des démarches à entreprendre.

22. LANCEMENT MARCHE REVISION ATELIERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire propose au Conseil d'étudier la remise en état des ateliers municipaux, de finaliser les besoins avant d'entreprendre les démarches d'appel d'offres.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

23. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur ROUX et Monsieur PELLISSIER sont chargés d'étudier les possibilités de remplacement du broyeur hors service.

- Monsieur PIERQUIN souhaite retravailler sur la signalisation et la sécurité du village, et sollicite une réunion du CCAS.

Vu par Nous, Maire de la Commune de VILLIERS EN BIÈRE, pour être affichée à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de la loi du 5 août 1884.

A Villiers en Bière, le 16 septembre 2008
Le Maire

G. GATTEAU